

Département
ALLIER
Arrondissement
MONTLUCON
Commune
LA CELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 décembre 2022

Nombre des Conseillers:
en exercice : 10
présents : 9
pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, le Conseil Municipal s'est rassemblé salle de réunion de la Mairie, à dix-neuf heures, sous la Présidence de Madame BOULON Elise, Maire.

Présents : Mmes BOULON Elise, BOUBAT Isabelle, POIRET Pascale, MM BAYLOT Éric, BOUTET Jérôme, LINTIGNAT Anthony, ROBLOT Claude, TAUVERON Claude, VALTON Jean-Pierre.

Absent ayant donné pouvoir : /

Absent : Mme DANIEL Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : Mme POIRET Pascale

Date de la convocation : 24 novembre 2022

OBJET: Achat d'ordinateurs portables - n° 2022-12-1

Madame le Maire informe les Membres présents que l'Etat propose une aide à l'achat de matériel informatique reconditionné.

Il est important de profiter de l'occasion donnée à notre commune d'équiper la Salle des Associations et mettre à disposition de nos habitants un outil informatique.

Après demande de devis auprès de la société RECYCLEA, agréée par la préfecture, le coût de 2 ordinateurs portables (avec claviers, souris, sacoches) serait de 972 € TTC (frais de port inclus), soit 810 € HT

L'Etat, dans le cadre du déploiement de son volet « inclusion numérique » pour l'exercice 2022, subventionne cet achat à hauteur de 80 %, soit 648 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (8 voix pour) :

- **ACCEPTE** l'achat de matériel informatique reconditionné tel que mentionné ci-dessus, sur dépense de l'article 21783 ;
- **CONFIRME** sa demande de subvention auprès l'Etat pour 648 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Arrivée de M. BOUTET Jérôme à 19h15

OBJET: Révision du loyer 37 rue Principale - n° 2022-12-2

Madame le Maire rappelle aux Conseillers présents la délibération n° 2014-04-19 prise en date du 24/04/2014, fixant le loyer sis au 37 rue Principale à 380 €

A ce jour et après les révisions légales appliquées chaque année, ce loyer s'élève à 413,22 € (soit une augmentation de 8,74 %)
Madame le Maire propose à l'assemblée de revoir ce loyer à effet du 01/01/2023 pour un montant de 380 € mensuel, non révisable, non indexé

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **ACCEPTÉ** que le montant du loyer du 37 rue Principale soit, à compter du 01/01/2023 de 380 €, non révisable annuellement, non indexé ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

OBJET : Conventions avec la commune de Colombier - n° 2022-12-3

Madame le Maire informe les Membres présents qu'il est nécessaire de renouveler les conventions de mise à disposition de matériel et mise à disposition de notre agent avec la commune de Colombier, celles-ci ayant pris fin au 30/11/2022

Ces conventions concernent les travaux de déneigement, de curage de fossés...

Le montant horaire facturé était de 30 € en sus du tarif horaire de l'employé communal.

Après étude des frais générés, du coût du carburant et de l'entretien du véhicule, il est proposé de modifier ce tarif à 35 €/heure

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **ACCEPTÉ** la reconduction des deux conventions citées ci-dessus pour le curage des fossés, le déneigement à 35 € de l'heure et la mise à disposition de notre employé communal (avec son accord) tarifé à son coût horaire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

OBJET : Achat tracteur - n° 2022-12-4

Madame le Maire informe aux Membres présents la décision prise le 27/01/2022 pour le renouvellement du tracteur de la commune par délibération n°2022-01-2

La société METROT PERE ET FILS de Verneix propose une occasion pour :

- ✓ Massey Ferguson 105 cv (occasion révision complète).....50000 € HT

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **AUTORISE** l'achat du tracteur cité pour la somme de 50.000 € à la société METROT PERE ET FILS ;
- **CONFIRME** la demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes (4000 €) et au Conseil Départemental la subvention « solidarité » pour 5000 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

OBJET : Subvention - n° 2022-12-5

Madame le Maire informe les Conseillers présents de la demande de subvention de M. Marc BATARD, pour la participation au montage du film « Everest en Partage »

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (6 pour 2 contre 1 abstention) :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour le projet de M. Marc BATARD « Everest en Partage » article comptable 6574 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Questions diverses :

1. Présentation du diagnostic de l'étude revitalisation centre-ville/centre-bourg
Une copie sera adressée à chaque conseiller
2. Ligne très haute tension de 225000 volts passant par la commune, pour la société Rockwool
3. Informations Conseil Communautaire tous les conseillers recevront désormais les comptes-rendus par mail

La séance est close à 21h20

RECAPITULATIF

N°	Objet	Pages
2022-12-1	Achat d'ordinateurs portables	2022-039
2022-12-2	Révision du loyer 37 rue Principale	2022-040
2022-12-3	Conventions avec la commune de Colombier	2022-041
2022-12-4	Achat tracteur	2022-042
2022-12-5	Subvention	2022-043

ÉMARGEMENTS

Mme BOULON Élise Maire		M. ROBLOT Claude 1 ^{er} Adjoint	
Mme BOUBAT Isabelle 2 ^{ème} Adjointe		M. LINTIGNAT Anthony 3 ^{ème} Adjoint	
Mme DANIEL Marie-Noëlle Conseillère Municipale	ABSENTE	M. TAUVERON Claude Conseiller Municipal	
M. VALTON Jean-Pierre Conseiller Municipal		M. BOUTET Jérôme Conseiller Municipal	
M. BAYLOT Éric Conseiller Municipal		Mme POIRET Pascale Conseillère Municipale	